



Bilan des déchets produits par Port Atlantique La Rochelle Année 2024

DESCRIPTION & OBJECTIF

Les différentes activités de l'établissement génèrent des déchets à traiter.

Conformément à la réglementation, Port Atlantique La Rochelle met en place des modes de collecte adaptés aux différents types de déchets.

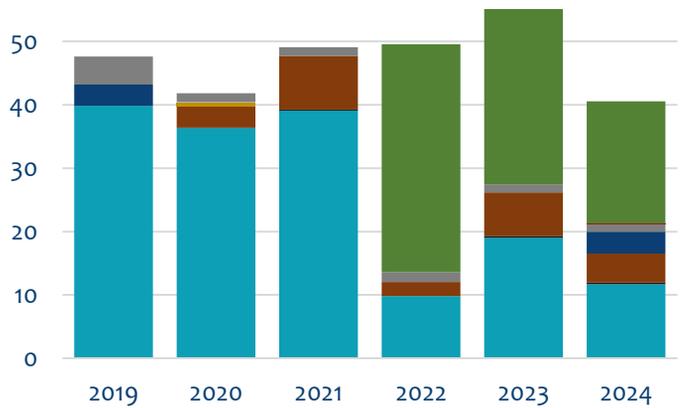
LE SUIVI

Les déchets produits par PALR sont répartis de la façon suivante :

- Déchets d'Activités Economiques (DAE), principalement issus des déchets de voirie et des macrodéchets récupérés lors des opérations de dragage (pneus, filets, bouts d'aussières, filins, etc., débarqués à terre et stockés en vue d'un traitement en filière adaptée).
- Déchets internes, principalement produits par les salariés du Port dans les bureaux et les ateliers (matériaux souillés, aérosol, piles, cartouches d'impressions, huiles usagées, etc.).

A noter que depuis 2019, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a repris la gestion de la collecte des ordures ménagères et des déchets valorisables : les données relatives à ces déchets ne sont donc plus disponibles.

Déchets produits par les activités de PALR (tonnes)



- Déchets verts
- Aérosols vides
- Néons et ampoules
- Piles et accumulateurs
- Déchets souillés
- Pneus et défenses usagées
- Peintures, encres, colles, vernis
- Bois et palettes
- Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)
- Déchets d'Activités Economiques (DAE)

LE BILAN

En 2024, 41 t de déchets ont été produits par les activités de PALR, représentant une diminution d'environ 33% par rapport à 2023.

A noter que depuis 2022, les déchets verts ne sont plus déposés dans la benne DAE, mais sont évacués dans une filière adaptée, permettant ainsi de distinguer les tonnages.

Les plus gros tonnages de déchets produits par PALR correspondent aux déchets verts* (19,3 t), aux DAE (11,7 t) et au bois et palettes (4,6 t). Les pneus (3,5 t), les déchets souillés (1,2 t) et les aérosols (0,02 t) représentent des tonnages plus faibles.

*Le tonnage de déchets verts produit en 2024 est inférieur aux années précédentes. Cela est dû notamment à la mise en œuvre d'un programme d'entretien régulier des espaces verts (stabilisation des repousses) et à l'absence d'élagage en 2024.